

# LA RENAISSANCE

## JOURNAL POLITIQUE

<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>Un An. . . . . 10 fr Six Mois. . . . . 5 » ENVOI FRANCO PAR LA POSTE Etranger. . . . . Port en sus</p>	<p><b>ADMINISTRATION</b></p> <p>Tout ce qui concerne l'Administration Abonnements, Articles d'argent Doit être adressé à M. A. ALRICY Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5</p>	<p><b>RÉDACTION</b></p> <p>Adresser les communications A M. COSTE-LABAUME, Directeur Cours Lafayette, 5, Lyon LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS</p>	<p><b>ANNONCES</b></p> <p>Fermier général : V. FOURNIER Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ Rue Confort, n° 11 LYON</p>
---	--	---	--

### AVIS A LIRE

Quelques lignes seulement.  
Le présent numéro sera le dernier de la Renaissance.  
Après quinze années et plus d'une œuvre personnelle qui n'empruntait qu'à elle-même son modeste mérite, il nous paraît convenable de prendre un peu de repos, pour nous, aussi bien que pour nos lecteurs.  
On peut se lasser de lire, en effet, comme on se lasse d'écrire, et nous trouvons qu'il est plus discret de clore l'entretien avant que le public ne puisse se plaindre de sa longueur.  
D'autant plus que des préoccupations sérieuses de santé risqueraient fort d'émousser une verve qui n'en est plus à sa première jeunesse.  
Nous quittons donc aujourd'hui la fidèle compagnie des lecteurs de la Mascarade et de la Renaissance, avec les sentiments de tristesse et de regrets que l'on éprouve à se séparer de vieux amis.  
Peut-être nous retrouveront-ils, un jour ou l'autre, dans un journal voisin.  
Mais en attendant, il nous reste l'agréable devoir de témoigner notre gratitude à tous ceux dont les sympathies ont soutenu nos publications dans leurs fortunes diverses, et en leur adressant nos remerciements les plus sincères, pour une bienveillance qui ne s'est jamais démentie, nous ajouterons comme il sied : Excusez les fautes de l'auteur.

J. COSTE-LABAUME.

### FRANC PARLER

Il serait puéril de se dissimuler que nous traversons aujourd'hui une crise

### Feuilleton de la RENAISSANCE

### DÉFILÉ DES ARTISTES

Au moment de clore ces représentations qui eurent pour théâtre le modeste rez-de-chaussée d'un journal, nous considérons qu'il est de notre devoir de faire défiler devant le public les principaux artistes de notre troupe.  
Nous avons l'honneur de vous présenter M. Petdeloup, homme sévère, mais juste, dont l'institution est célèbre dans l'univers entier et mille autres lieux.  
M. Petdeloup. — Mesdames et Messieurs...  
L'impresario. — Non, pas de discours ; vous savez que ce n'est guère dans nos usages. Dites nous simplement si vous êtes satisfait de vos jeunes élèves.  
M. Petdeloup. — Oui et non. Je remarque, depuis la rentrée, un esprit d'agitation et d'indiscipline qui demande à être surveillé.  
L'impresario. — A quoi attribuez-vous cela ? A la mort inattendue de celui qui vous donnait tant d'espérances ?  
M. Petdeloup. — Peut-être. Il est certain

aiguë qui peut devenir fatale à la République, s'il ne se trouve pas à la Chambre et au Sénat, une majorité d'esprits assez pondérés, de cerveaux assez équilibrés, pour résister à l'affolement de quelques sectaires.  
Les lois de proscription proposées par Chapeau-Floquet et complétées par M. Marcou, dit l'Aigle de Carcassonne, ne sont en effet qu'une œuvre de violence et de colère, qui nous ramène au beau temps des comités de salut public.  
Expulser en bloc tous les membres des anciennes familles régnantes, les chasser de l'armée, leur refuser la qualité de Français, cela peut se comprendre au lendemain d'une Révolution qui venant de balayer une tyrannie a le droit d'en étouffer jusqu'aux derniers germes.  
Mais, après douze années de République établie, consacrée par la volonté nationale et qu'aucun danger sérieux ne menace, prendre une mesure violemment préventive, quand elle n'est justifiée par aucun acte de rébellion, c'est une erreur grossière que seule peut conseiller une terreur enfantine, ou une haine d'inquisiteur.  
Il fallait faire quelque chose, sans doute, après l'équipée grotesque de Plon-Plon, et le projet du ministère consacrant le droit d'expulsion, en cas de manœuvres ou de tentatives factieuses, répondait largement aux nécessités de la situation.  
Mais expulser, sans cause, sans prétextes, sans motifs, c'est là, nous le répétons, de la politique de colère et de haine, qui ne peut nuire qu'à ceux qui l'emploient.  
Et la preuve, c'est que les d'Orléans qui n'avaient pas de parti, en ont un aujourd'hui ; c'est que ces princes qui passaient indifférents et même antipa-

thiques au pays, depuis leur réclamation de quarante millions au lendemain des cinq milliard Prussiens, trouvent un regain de popularité depuis que MM. Floquet et Marcou entendent les traiter en malfaiteurs.  
Quel beau résultat !  
Maintenant ce n'est pas tout. Il faut examiner la fin. Supposons, ce qui est possible, que la Chambre dévoyée vote le projet Marcou.  
Le Sénat le votera-t-il ? Non assurément.  
Et après ? Le ministère Duclerc est tombé.  
Qui le remplacera ? Où trouver des hommes politiques qui acceptent le pouvoir en plein conflit entre nos deux Chambres ?  
On parle de M. Jules Ferry. Fort bien. Mais M. Jules Ferry se chargera-t-il de réconcilier le Palais-Bourbon et le Luxembourg, sur une question aussi irritante ?  
Non, l'unique solution possible, la seule raisonnable, réside dans l'adoption du projet ministériel largement suffisant pour écraser dans l'œuf toute tentative de complot, sans recourir à l'odieux des lois de suspects et des mesures de coup d'Etat. La conscience publique, quelque peu sympathique qu'elle puisse être aux prétendants de tout poil, ne saurait admettre que Bonaparte étant coupable, ce fut Orléans qui payât pour lui.  
Ajoutons que les projets du cabinet ont l'avantage d'être complétés par des réformes spéciales dont le besoin se fait absolument sentir, au double point de vue de la liberté de la presse et du droit de réunion.  
Il est trop clair qu'en se désarmant complètement, la République a laissé le champ libre à tous les outrages et à toutes les provocations. Pendant que

les monarchistes insultent et vocifèrent, les anarchistes prêchent librement l'incendie, le vol et l'assassinat, et le gouvernement est obligé d'assister, les bras croisés, à ces saturnales. Un pays civilisé peut-il vivre dans ces conditions ? cela ne se demande pas.  
Il y a donc là des réformes tout aussi urgentes, sinon plus, que l'expulsion des prétendants, et nous ne voyons pas qu'il en soit question dans les projets Marcou-Ballue-Floquet.  
En résumé, le Parlement aura à choisir entre une politique de sauvegarde rationnelle et une politique de haine et de peur.  
Nous faisons les vœux les plus sincères, pour qu'il évite ce dernier écueil qui serait l'un des coups les plus rudes portés à la République.  
Cette République ne sera fondée définitivement, en effet, que le jour où renonçant à être un instrument de secte, elle deviendra le parti national dans le sens le plus étendu, le plus large et le plus généreux.  
Les lois d'exception ne font que des gouvernements d'exception.

JACQUES BARBIER.

### La Magistrature Elective

Nous avons été les premiers à rire de la nouvelle invention de nos bons radicaux suivis, en un jour d'aberration politique, par une majorité de Panurge qui a voté l'élection des juges, comme elle est capable de voter demain la loi Floquet. Il est vrai que ce qui arriverait infailliblement à cette dernière si, dans la fièvre du premier mouvement qui n'est pas toujours le bon, elle réussissait à passer à la Chambre, est arrivé à la loi sur la magistrature. Surpris plus que personne du succès qu'ils venaient d'obtenir, les membres de l'extrême-gauche qui ne l'avaient votée que platoniquement, espérant

M. Petdeloup. — Un peu rêveur ; a contre lui quelques insuccès dans ses études.  
L'impresario. — Et l'élève Andrieux.  
M. Petdeloup. — Beaucoup de talent, quoique légèrement nerveux. Mais trop jeune ; il faut que les angles s'arrondissent.  
L'impresario. — Et l'élève Leroyer ?  
M. Petdeloup. — L'excès contraire, ce-lui-là. Trop de rondeur partout ; et puis l'élève Leroyer a, je le crois, un goût prononcé pour le fromage de Hollande.  
L'impresario. — Et l'élève Clément-ceau ?  
M. Petdeloup. — Comme vous y allez !  
L'impresario. — Ainsi vous ne vous prononcez pas ?  
M. Petdeloup. — Je m'en garderais. La discrétion est l'une des premières vertus de notre métier. J'ai trop souvent remarqué, du reste, que les prévisions de ce genre tombent à faux. Les prix d'honneur dépendent souvent du hasard des compositions — et des événements. Il ne faut pas que l'on puisse dire que M. Petdeloup s'est trompé et je me bornerai à former l'esprit et le cœur de mes jeunes élèves, à leur apprendre que deux et deux font quatre, que la partie est plus petite que l'entier, le contenu moins grand que le contenant, et autres vérités de ce genre que l'on oublie trop volontiers, et qui sont cependant les règles les plus sûres de la vie privée comme de la vie publique.

que, depuis que nous avons enterré notre pauvre Léon, il règne un certain désarroi dans nos classes.  
L'impresario. — Je comprends cela ; le jeune Léon avait une réelle influence sur ses camarades qu'il détournait souvent de plus d'une sottise, mais cependant il vous reste de bons élèves.  
M. Petdeloup. — Sans doute ; l'institution Petdeloup ne saurait périr faute d'un sujet remarquable, pas plus qu'une abbaye ne chôme faute d'un moine.  
L'impresario. — Ainsi, vous avez toute la collection des Jules, à commencer par celui qui tient la tête de sa classe.  
M. Petdeloup. — Ah oui, un garçon précieux. Intelligence pondérée, raisonnement juste, du sang-froid, du calme...  
L'impresario. — Ne manquerait-il pas un peu d'ardeur et de liant ? On le dit un peu flegmatique et renfermé.  
M. Petdeloup. — C'est possible, mais on n'est pas parfait. Du reste, on peut être assuré que si l'élève Grévy n'accomplit pas des choses héroïques, il regardera toujours des témérités et des aventures qui conduisent aux désastres. N'est-ce pas quelque chose ?  
L'impresario. — Assurément ; maintenant dites moi, après celui-là, quels sont vos candidats pour le prix d'honneur ?  
M. Petdeloup. — Vous m'embarrassez beaucoup ; les candidats ne manquent pas, mais leur mérite est inégal, et je suis fort empê-

ché pour me prononcer dès aujourd'hui, d'autant plus que le concours n'est pas encore ouvert.  
L'impresario. — Aussi ne vous demande-je que vos impressions personnelles. L'élève Henri ?  
M. Petdeloup. — Rochefort, vous plaisez ! Un galopin qui passe son temps à attacher des queues aux mouches.  
L'impresario. — Non, non, pas celui-là. J'entendais l'élève Henri Brisson.  
M. Petdeloup. — A la bonne heure ! un garçon travailleur, sensé, honnête, très à cheval sur la respectabilité.  
L'impresario. — Mais voilà qui n'est pas mal.  
M. Petdeloup. — Assurément. Maintenant je le crois un peu têtue, avec des idées étroites.  
L'impresario. — Elles pourront s'élargir avec le cadre. Et l'élève Léon Say ?  
M. Petdeloup. — Intelligent, posé, mais bien financier...  
L'impresario. — Et l'élève d'Aumale ?  
M. Petdeloup. — Une pareille question, en ce moment ? Voulez-vous me faire mettre dedans ?  
L'impresario. — Et parmi tous les Jules qui vous restent ?  
M. Petdeloup. — Jules Simon ? usé et trop compromis à Droite. Jules Ferry, des qualités, mais a-t-il toute la surface voulue ? Jules Roche, c'est pour rire...  
L'impresario. — Vous avez aussi l'élève de Freycinet.

bien qu'ils auraient le plaisir de la popularité sans les ennuis de la promulgation de la loi, ont reculé après qu'une manœuvre des droites leur a apporté la majorité là où ils escomptaient d'avance les bénéfices d'une minorité tapageuse. M. Jules Roche qui, la veille, discourait fort expertement sur les brillants avantages de l'élection des magistrats, a eu le courage de venir chanter la palinodie lorsque le principe de l'élection a été adopté, et c'est encore avec plus de talent et de compétence que la première fois, qu'il a démontré qu'on était en train de s'engager dans une aventure absurde et désastreuse. L'élection des juges c'est l'incapacité, la partialité — la vénalité aussi — installées dans nos cours et tribunaux, et la vérité de cette proposition n'a pas été difficile à établir. M. Clémenceau n'a pas paru le comprendre — peut-être parce qu'il n'en a pas eu le courage, — et il a relevé le gant de M. Jules Roche et rompu toutes ses lances les plus intrépidement, en faveur du projet précédemment adopté. Il n'a réussi qu'à démontrer qu'il se passera encore de longs jours avant que ce leader d'opposition soit mûr pour gouverner. Son comité le félicitera; mais *in petto*, nous parierions qu'il fera des vœux pour que ce qu'il appelle la défection de son collègue soit le signal de la dérouté du principe de l'élection des juges. Et cela, parce que M. Clémenceau est un homme au moins aussi intelligent qu'ambitieux et que s'il croit devoir faire le sacrifice de sa conviction intime aux exigences de sa réélection, il sait parfaitement la portée et les conséquences de ce sacrifice.

Or, nous posons en fait que si jamais M. Clémenceau — la chose peut arriver et arrivera peut-être un jour ou l'autre — se voit offrir un portefeuille ministériel, celui de la justice par exemple, il ira le premier déclarer qu'avec une magistrature élue son ministère est destiné à devenir une pétaudière, une Tour de Babel où le ministre aussi bien que le personnel judiciaire réaliseront l'idéal d'un ingouvernable chaos.

Se représente-t-on des parquets élus, appelés par le ministre à concourir à une action quelconque? Prenons par exemple le récent procès des Anarchistes, et voyons ce qui serait advenu de cette mesure de sûreté générale et de sauvegarde publique. Le Procureur de la République nommé par les comités intransigeants de la Guillotière (la chose est sinon probable du moins possible,) aurait commencé par déclarer à son chef hiérarchique qu'il allait consulter ses électeurs, lesquels auraient évidemment désapprouvé tout procès. Partant, ce magistrat aurait refusé de poursuivre. Admettez par impossible que les poursuites eussent eu lieu. Le Tribunal élu, sommé par ses électeurs d'acquiescer les prévenus, n'aurait eu qu'à s'incliner devant cette sommation. Mais sa conscience, dites-vous? — Eh! bien il n'est pas question de conscience là où il y a un mandat impératif. Croyez vous que ce mandat ne serait pas aussi bien imposé à des juges qu'à des députés? Si M. Brialou vient d'être envoyé à la Chambre pour débiter par une illégalité, M. X. juge de la Guillotière pourrait fort vraisemblablement être envoyé au tribunal, pour accomplir une autre, au cas où certains amis de ses électeurs se mettraient dans une fâcheuse situation juridique.

Et les procès des électeurs influents! et les procès politiques! et les procès où seraient intéressés quelques réactionnaires — connu ou non — contre quelques républicains grincheux! Après chaque jugement, ce serait une réunion publique à l'Alcazar pour refaire le procès, à la façon de ces messieurs des Brotteaux, avec sommation inévitable pour le triste élu d'avoir, hic et nunc, à donner sa démission. — Peut-être n'en serait-il nom-

mé, d'ailleurs, qu'après l'avoir remise en blanc aux mains de son comité, et gare alors le jour où un de ces citoyens aurait à discuter sur la propriété d'un mur-mitoyen ou le bien fondé d'une contravention, ou d'une accusation de délit. Il ferait beau voir que le juge se permit de condamner un frère, un ami, un électeur!

Et que serait ce juge? On frémit en pensant au personnel de bohèmes de la politique qui s'abattraient sur les fauteuils de la cour et du tribunal, comme sur une aubaine inespérée. Et quand on pense que des gens de valeur sérieuse discutent sérieusement et proposent formellement un régime pareil, on se sent pris à leur égard, sinon d'une grande pitié, du moins d'une surprise douloureuse.

Dieu merci, nous n'en sommes pas à craindre que cette expérience soit tentée. M. Clémenceau en sera pour ses discours et les réactionnaires du parlement pour leur vote de coalition malhonnête. Il y a dès aujourd'hui, dans la Chambre mieux inspirée, une majorité acquise contre cette folie de la magistrature élue, et le Sénat, dans tous les cas, opposera à cette invasion des affolés de la politique d'arrondissement, une barrière infranchissable.

## L'ÈRE DE BRIALOU

On raconte que l'entrée de Brialou, à la Chambre, a fait sensation.

Tout le monde se pressait, paraît-il, pour voir ce produit nouveau et admirer l'homme étonnant qui, suivant l'Évangile de M. Portalis, doit régénérer la démocratie.

Nous comprenons cette curiosité: un régénérateur n'est pas chose rare en soi, les réunions publiques en pullulent, la salle Graffard ou la Rotonde en débordent, le Tribunal correctionnel lui-même, nous en offrait, l'autre jour, une assez jolie collection, — mais la plupart restent à l'état de candidats.

Tandis qu'un régénérateur-député, un député-ouvrier pour de vrai, qui passa la navette et a dû étudier les questions sociales sur le nu, c'est une autre affaire.

L'espèce n'en est point commune, et le département du Rhône aura eu cet honneur d'envoyer, par deux fois, à l'Assemblée, des réformateurs d'une trempe aussi exceptionnelle: Fond de Chaponost en 1848, Brialou en 1883.

Le citoyen Fond de Chaponost représentait l'honorable corporation des blanchisseurs, comme le citoyen Brialou représente celle des tisseurs. Il n'en résulta point de révolution essentielle dans l'art d'empeser les faux-cols, et le seul résultat appréciable de l'élection Fond fut de permettre à ce brave homme qui vivait sobrement, de réaliser de notables économies sur ses vingt-cinq francs par jour, si bien qu'il en acheta un lopin de terre qui, avec le temps, a dû s'arrondir.

En outre, et comme supplément de provende, l'ancien député Fond eut sa place marquée dans tous les banquets démocratiques où il se comportait conven-

blement de la fourchette, payant son écot au dessert, par un toast bien senti, qu'il a dû prononcer, au bas mot, quatre ou cinq cents fois. Ce sont là de petits profits appréciables, au double point de vue de la gloire et de l'estomac.

Nous souhaitons les mêmes chances à son successeur Brialou. Puisse-t-il se retirer du Palais-Bourbon avec quelques arpents au soleil, et son couvert mis dans toutes les agapes où l'on fraternise, sous les espèces du veau et de la salade.

Mais quant à table sur l'élection Brialou pour obtenir la moindre amélioration du sort des travailleurs en général, ou pour faire avancer d'un pas la question sociale, c'est une illusion qu'il faut rayer de tous les papiers.

Et si nous essayons de traiter le sujet gaiement, c'est qu'à l'examiner de près, il risquerait de devenir trop triste.

Déjà notre monde politique et parlementaire est encombré de médiocrités et de nullités, et plus nous allons, plus le suffrage universel des grandes villes semble prendre à tâche de rabaisser l'étiage du niveau intellectuel.

Après avoir servi de refuge à tous les rebuts de Paris et de province, tels que les Bonnet-Duverdier, les Humbert, les Ordinaire etc., nos comités de faubourgs en arrivent à des choix burlesques que l'on ne peut traiter que par le ridicule.

Par quelle aberration s'imaginent-ils qu'un Brialou quelconque soit capable de rendre le moindre service à la cause républicaine et démocratique?

Est-ce par son savoir et ses études? Les candidats de cet acabit n'en connaissent jamais plus long que ce qu'ils ont lu, et mal lu, dans les journaux de parti, qui ne présentent les questions que sous un aspect spécial, sont une assez triste école d'éducation politique et sociale.

Est-ce par son éloquence?

Mais on ne pourra l'écouter, sans sourire.

Combien faudra-t-il de temps pour faire entrer cette vérité, dans la cervelle des inventeurs de candidats, à savoir que la politique ne se distingue pas essentiellement des autres métiers; que l'on ne s'improvise pas plus législateur, que mécanicien ou cordonnier, et qu'un très brave canut peut et doit être un pitoyable député?

On s'en apercevra bientôt, et si l'ère des Brialou devait jamais marquer un avènement quelconque dans la démocratie avancée, ce serait l'avènement du bonnet d'âne.

## LES D'ORLÉANS

Un fait singulier vient de se passer: le prince Napoléon s'est lancé dans une aventure au si ridicule qu'audacieuse, il a été arrêté, et, à cette heure, au lieu de se préoccuper de ce prétendant d'opérette, on ne se soucie que de la situation des princes d'Or-

léans. Plon-Plon, qui qu'il faut l'appeler de son nom légendaire, Plon-Plon se met dans un mauvais cas, et c'est le duc d'Aumale et ses parents qui vont peut-être le plus durement en subir les conséquences. Ce n'est pas à priori le comble de la logique.

A cela près, il est certain que le projet Ballue n'est pas absolument déraisonnable. De la loi Floquet nous ne disons rien. Expulser des gens qui ne sont accusés d'aucune infraction aux lois, d'aucune conspiration, d'aucune faute politique, c'est de la fantaisie: fantaisie odieuse, mais fantaisie. De là à expulser, demain, tous ceux qui ne trouveront pas que le chapeau de M. Floquet est le plus beau des chapeaux et son génie le plus immense qui soit sur la terre, il n'y a qu'un pas et cet homme d'État nous semble assez sensé pour le franchir sans hésitation. Cependant il y a lieu de croire qu'il aura de peine à recruter à son petit édit de prescription une majorité désireuse de renouveler, en république, les pires excès de pouvoir absolu, qu'on reproche aux régimes monarchiques.

Mais de la loi Ballue on ne peut dire autant. Entre l'expulsion brutale d'un citoyen et la précaution de lui enlever une influence dangereuse, en se privant de ses services militaires, il y a loin. Les d'Orléans ne sont pas d'ailleurs des soldats « de droit commun ». Leurs grades dans l'armée sont marqués d'une tache originelle. C'est par un acte de bon plaisir et par une mesure d'exception que le roi Louis Philippe a créé ses fils officiers, dans l'armée de terre ou de mer. Ils n'ont passé ni par les écoles ni par l'apprentissage du régiment. Ces conditions absolument exigées de tout citoyen qui entreprend la carrière militaire, font défaut dans l'espèce, et vicent irrémédiablement le brevet de général ou d'amiral des princes d'Orléans — et en droit strict, la thèse de M. Ballue est irréfutable.

Mais n'est-ce pas là aussi, que doit, en bonne équité, s'appliquer le vieux brocard *summum jus, summa injuria*? Pourquoi avoir attendu jusqu'à présent, pour s'apercevoir de cette irrégularité? Et si la conduite du général d'Aumale est aussi correcte, à cette heure, qu'elle l'était il six ans ou dix ans, pourquoi aujourd'hui le frapper, quand on appréciait fort ses services il y a bien peu de temps encore?

Car il ne faut pas se le dissimuler. Nous n'avons pas ici affaire à des officiers de carnaval, comme cet étonnant prince Napoléon qui se réveilla, un beau matin, général commandant un cinquième corps resté légendaire. Les princes d'Orléans sont de bons officiers. L'un d'eux, le duc d'Aumale est regardé par tous ses collègues comme une des premières intelligences militaires du pays: la seconde, après M. de Miribel, dit-on. Pense-t-on que les génies affluent tellement dans l'armée, pour qu'il soit indifférent de se priver sans retour des services d'un soldat qui est cité tout en tête de notre état major national?

Il nous semble qu'il a y au moins là matière à réflexion, et que si des lois d'exception sont toujours mauvaises et dangereuses à l'excès, on pourrait se moins presser à en édicter une qui nous privera définitivement d'une de nos forces nationales.

Est-on donc si désarmé que cela contre les d'Orléans, et le jour où leurs allures deviendraient inquiétantes, n'a-t-on pas le moyen de couper court à leurs manœuvres? A-t-on eu besoin d'une loi pour arrêter le prince Napoléon? En a-t-on besoin d'une loi pour l'expulser? M. Thiers qui n'était ni un tyran, ni un aventurier politique, ne l'a pas pensé et il a fait, il y a six ans, passer la frontière au prince Plon-Plon, sans autre forme de procès.

Mais dans tous les cas, si la loi Ballue

mais qui a la mauvaise habitude de prendre ses rêves pour des réalités.

*L'impresario.* — Il faut le réveiller de temps en temps, Jeannette.

*Jeannette.* — Je le pince assez souvent pour cela; montre ton bras, s'il a des bleus!

*L'impresario.* — Allez mes braves gens, tâchez de vous entendre, et rappelez-vous qu'il n'y a que l'économie, la sagesse et la concorde qui font les bonnes maisons.

### Robert-Macaire

*L'impresario.* — Eh quoi, illustre aventurier, nous avons voulu faire notre petit coup!

*Robert-Macaire.* — Oh si peu! histoire de tâter le terrain.

*L'impresario.* — Et il vous en a cuit.

*Robert-Macaire.* — J'ai l'habitude que la police me manque de respect.

*L'impresario.* — Ainsi que la gendarmerie.

*Robert-Macaire.* — Et je vous demande si cela en valait la peine. Un petit placard imprimé.

*L'impresario.* — Vous êtes étonnant! Vous savez qu'avec quatre lignes on peut pendre un homme, et vous écrivez un volume.

*Robert-Macaire.* — Peut-on dire cela, pour quelques conseils. — Vous riez?

*L'impresario.* — Dame! Robert-Macaire

parlant de conseils... Mais tournez-vous de grâce?

*Robert-Macaire.* — Eh bien quoi?

*L'impresario.* — Qu'aperçois-je? cette redingote, mais c'est celle de Bertrand, malheureux, vous n'êtes pas même Robert-Macaire, vous n'êtes que Bertrand!

*Bertrand-Robert-Macaire.* — Je l'avoue, mon patron étant occupé avec les anarchistes, j'ai voulu, moi aussi, tirer mon pétard.

*L'impresario.* — Et vous ne vous êtes pas méliés des gendarmes... Vous si prudent d'habitude!

*Bertrand-Robert-Macaire.* — Quand on prend de l'audace, on n'en saurait trop prendre.

*L'impresario.* — Sans doute: l'âne revêtu de la peau du lion, mais il est fâcheux que l'on voie toujours passer les oreilles.

### Colombine

Avancez, ma charmante, pourquoi cet air courroucé? Arlequin, Pierrot ou Cassandre, vous aurai-ils joué quelque nouveau tour?

*Colombine.* — Puis-je vivre sans cela? Ces pendards ne me laissent pas un moment de répit avec leurs déclarations ou leurs jérémiades.

*L'impresario.* — Il vous aiment trop.

*Colombine.* — Et moi je les déteste à proportion égale.

*L'impresario.* — Cependant Arlequin est joli, leste et pimpant.

*Colombine.* — Ajoutez intrigant, volage et trompeur.

*L'impresario.* — Pierrot ne manque point de grâce, sous sa farine et sous ses grimaces.

*Colombine.* — Je n'y vois que le museau d'un gourmand, d'un menteur et d'un fripon.

*L'impresario.* — Enfin, Cassandre est un homme sérieux qui pourrait faire le bonheur d'une jolie fille.

*Colombine.* — Un barbon querelleur, ivrogne et ridicule; je n'ai point envie que l'on se moque de moi, et je vaudrais mieux, je pense, que ce grotesque sire.

*L'impresario.* — Alors, aucun ne vous plaît de tous ces prétendants?

*Colombine.* — Non certes, et je les envoie tous au diable.

*L'impresario.* — Et que pensez-vous devenir toute seulette?

*Colombine.* — Je vous l'ai dit souvent, je me moque des amoureux et j'entends rester fille.

*L'impresario.* — C'est votre dernier mot?

*Colombine.* — Le premier et le dernier...

*L'impresario.* — C'est bien ma toute belle. Tirez votre révérence au public, adressez lui votre plus gracieux sourire et baissons le rideau.

### Jean et Jeannette

*L'impresario.* — Eh bien ma brave Jeannette, sommes nous contente de notre ménage?

*Jeannette.* — Heu, heu! Jean me donne toujours du tintoin.

*L'impresario.* — Ce n'est pas cependant un méchant homme.

*Jeannette.* — Non, mais je vais vous dire, il est trop porté à la dépense et au gaspillage.

*L'impresario.* — Bon, mais vous êtes là, ménagère sérieuse et économe pour le tenir.

*Jeannette.* — Je suis là, pas toujours! Jean a la signature de la maison, après tout, et quand il emprunte, il me faut payer! Demandez-lui.

*Jean.* — C'est vrai, mais je n'emprunte que pour les nécessités urgentes...

*Jeannette.* — Bon apôtre! Faut-il refaire nos comptes et montrer tous les travaux inutiles, toutes les dépenses superflues, toutes les prodigalités qui nous ont menés à deux doigts du déficit?

*Jean.* — Bah, un déficit qui se comblera. Laisse revenir le beau temps et reprendre les affaires.

*Jeannette.* — Le beau temps et les affaires! Trop d'optimisme, monsieur. Voilà ce qui me le gâte, ce pauvre Jean qui est travailleur, honnête, plein de bonnes intentions,

peut se discuter, la loi Floquet est hors de discussion : Son odieux n'égale que son ineptie.

## LE CRÉDIT LYONNAIS

La baisse s'arrêtera-t-elle ? il en serait grand temps, car les porteurs découragés commencent à avoir des inquiétudes sur ce titre qu'ils gardaient précieusement dans un coin de leur portefeuille, avec la certitude d'y pouvoir dormir sur leurs deux oreilles.

M. Henri Germain, président du conseil d'administration, ne l'avait-il pas dit vingt fois pour une : Les actions du Crédit Lyonnais doivent être assimilées à des actions ou même à des obligations de grands chemins de fer. Nous ne distribuons pas de gros dividendes, mais ces dividendes auront une fixité qui permettra de les classer parmi les revenus invariables...

Aujourd'hui qu'arrive-t-il ? L'action qui s'était classée dans la plupart des portefeuilles, entre huit cent cinquante et neuf cents francs, n'est plus cotée qu'à 550.

Le dividende que l'on croyait établi normalement à 30 fr. suivra la dépréciation des actions ; on parle de 20 francs, — de telle sorte que les porteurs constants perdent à la fois et le tiers de leur revenu et la moitié de leur capital.

Il a été calculé qu'à Lyon seulement, cette perte pouvait se chiffrer par cinquante ou soixante millions, au bas mot.

Vous voyez que la situation n'a rien de récréatif.

Il serait injuste assurément de faire peser toute la responsabilité de cet effondrement sur l'administration du Crédit Lyonnais qui subit le contre-coup de la débâcle générale des valeurs.

Depuis le krak et ses désastres, tous les établissements de crédit sont l'objet d'une méfiance plus ou moins justifiée. Le Crédit Lyonnais paie son tribut comme les autres, mais il est permis de trouver qu'il paie plus que sa part.

A quoi cela tient-il ? Sa situation est-elle plus compromise ? Non certes.

Son portefeuille moins sûr ? Pas davantage.

Ses actions moins bien classées ? Certainement non, il se vante au contraire, avec une légitime satisfaction, de n'avoir pas un seul de ses titres en caisse.

Les dépôts courent-ils un risque quelconque ? Pas le moindre, puisque du jour au lendemain, on pourrait rembourser, à caisse ouverte, toutes les sommes exigibles et même davantage.

D'où viennent donc la dépréciation et le malaise ?

Ils viennent de ce défaut qui a déjà servi de thème à vingt discours budgétaires : trop de travaux publics, trop d'entreprises, trop de capitaux engagés dans des opérations improductives.

Le Crédit Lyonnais, aussi bien que le Budget national, a ses chemins de fer de l'Etat qui, en cette circonstance, se nomment succursales, bureaux de quartiers, installations onéreuses...

De même que les petits railways de M. de Freycinet coûtent en exploitation kilométrique, le quintuple et même le décuple du trafic, de même certaines succursales de M. Germain dépendent en frais de loyer, d'employés et de bureaux, quarante ou cinquante pour cent de plus que les bénéficiaires.

Les bons paient pour les mauvais, mais quand les bons ont comblé les vides de ces frères prodigues, que reste-t-il pour les actionnaires ?

Il est bon d'avoir un outillage complet, dont l'organisation irréprochable peut servir de modèle à tous les concurrents. Mais encore faut-il que cet outillage ait l'occasion de s'exercer et de montrer sa perfection.

Parlerons nous des travaux exécutés à trop grands frais, des indemnités prodiguées sans compter, et des accumulations de moellons dont la masse imposante sonne un peu creux pour le quart d'heure ?

Le reproche a été si souvent formulé qu'il devient banal, et il est trop évident qu'en élevant sur le boulevard Italiens un palais dont les proportions monumentales sont presque insolentes, le Crédit Lyonnais a non seulement immobilisé de nombreux millions en pierres de taille, mais qu'il a par surcroît blessé bien des susceptibilités, provoqué bien des envies et bien des haines qui se coalisent aujourd'hui contre une ostentation au moins imprudente.

Ce sont les actionnaires qui paient les frais, et la note n'est pas mince.

La conclusion de tout cela, c'est que le Crédit Lyonnais a perdu, en quelques mois, l'avance de plusieurs années et qu'il faudra pas mal de temps, de patience, de travail et d'efforts pour remonter au niveau que l'on croyait fixé d'une façon presque immuable.

Est-il besoin d'ajouter que ces réflexions ne s'appliquent qu'aux mécomptes des actionnaires ?

La sécurité de ce grand établissement n'est pas compromise, tant s'en faut, et l'on

peut aujourd'hui comme demain, lui confier son argent ou ses titres, seulement M. Henri Germain, avec ou sans son conseil d'administration, fera bien de ne pas oublier le vieil adage de « maison bâtie et vigne plantée. »

Quant aux entreprises et aux dépenses qu'il appelle les semences de l'avenir, prenons garde que ces semences ne soient jetées en terrain stérile, et rongées par l'ivraie. Ce n'est pas tout de semer, il faut récolter et l'on doit reconnaître que les greniers sont singulièrement vides.

## EGYPTIANA

Il a été écrit dans bon nombre de journaux, et des meilleurs, que la déclaration lue par M. Duclerc touchant les affaires Egyptiennes, était un document sans fierté et sans courage, constatant piteusement la décadence Française en Egypte et l'abandon de toutes nos traditions coloniales.

Nous avouons que les auteurs de ces critiques sévères mais injustes ont de meilleurs yeux que nous.

En lisant attentivement, en effet, de la première à la dernière ligne, la déclaration Duclerc, nous n'y avons pas trouvé une phrase ni un mot qui fût de nature à mériter ces accusations d'humilité et de couardise.

Le ministre des affaires étrangères examine avec sang-froid les événements qui se sont passés en Egypte ; il constate que la campagne des Anglais n'ayant pas été dirigée contre nous, il ne saurait en résulter aucun amoindrissement de notre situation, aucune atteinte à nos droits acquis, et il déclare que la diplomatie Française s'est placée et se placera résolument sur un terrain où la dignité, les intérêts et les traditions de notre politique nationale sauront se faire respecter.

Que veut-on de plus ?

Fallait-il que M. Duclerc se coiffât d'un panache et brandit une colichemarde contre la perfide Albion ?

Devait-il menacer l'Angleterre d'une descente, et proposer à John Bull une partie de boxe ?

Les politiques qui s'extasiaient devant le bombardement d'Alexandrie et se mettaient à genoux devant la victoire de Tel-El-Kébir, payée à beaux deniers comptants, prétendent que l'influence Française est ruinée à tout jamais sur la terre des Pharaons, parce que nous n'avons pas brûlé la moitié d'une ville, ni mis en déroute des bataillons qui avaient en poche le prix de leur débandade.

Ce pessimisme nous semble contestable, attendu que le premier résultat des sauvageries britanniques a été de vouer à l'exécution de tous les Egyptiens des procédés de guerre barbares et dignes de Peaux-Rouges.

C'est déjà quelque chose que l'on ne puisse pas nous reprocher au Caire, et à Alexandrie, d'avoir fait métier de Vandales et d'incendiaires.

Les Anglais n'en peuvent dire autant, et en dépit d'une terreur momentanée, nous nous étonnerions fort si leurs boulets et leurs bombes leur avaient créé beaucoup de sympathies, non seulement chez les sujets du Khédivé, mais encore chez les Européens, témoins et victimes de l'exécution féroce de lord Seymour.

Voilà pour le côté moral.

Au point de vue matériel, que redoute-t-on ? Que les Anglais mettent l'embargo sur le Canal, avec la prétention de n'y laisser passer que leurs petits bateaux ?

C'est absolument impossible, par beaucoup de raisons, dont la première est qu'une pareille usurpation serait une bêtise économique dont John Bull est incapable. Etant donné qu'il possède la bonne moitié des actions du susdit Canal, irait-il de gaieté de cœur, le mettre en état de siège, pour tarir la source de ses revenus et égorger ainsi la poule aux œufs d'or ?

Maintenant, la France est-elle seule intéressée au libre passage de Suez, et pensez-vous bonnement que l'Angleterre se permettrait de porter un défi aussi stupide à toute l'Europe ?

En ce qui touche le contrôle financier, son absorption par les Anglais présenterait pour eux-mêmes plus d'inconvénients que d'avantages, en ce sens qu'ils assumeraient ainsi toutes les responsabilités, et nos porteurs Egyptiens ont tout intérêt à voir mettre sur leurs titres l'endos d'une puissance dont la signature est assez bien cotée à la Banque.

Non, à quelque point de vue que l'on se place, nous ne voyons pas que les bombardements britanniques créent à nos chers voisins une situation qui doive nous inquiéter beaucoup.

Après comme avant Tel-El-Kébir, le maintien de notre alliance et de nos bonnes relations leur est nécessaire en Egypte.

John Bull a pu s'enivrer à son aise de sa gloriole ; il a pu faire à cent cinquante horse-guards une entrée triomphale, comme s'ils venaient de conquérir l'univers, mais c'est le principal bénéfice qu'il retirera de cette campagne Africaine.

Pour que l'Egypte devienne une province Anglaise, il faudrait en chasser les Français, les Italiens, les Espagnols, les Allemands et un peu les Turcs.

Peut-être serait-ce moins commode que d'enlever quelques retranchements d'opéra-comique ou de cirque.

M. Duclerc a donc eu raison, en somme, de ne pas prendre au tragique les événements d'Egypte et d'en parler avec la modération et le calme qui conviennent au représentant d'un pays qui sait trop bien que la véritable force ne réside pas dans la fanfaronnade et la jactance.

LA

## DÉPORTATION DE COCAGNE

Les idées d'humanité sont à l'ordre du jour au Parlement. Nous avons remarqué avec une vive satisfaction que dans la réalisation de ce progrès social, la gauche intransigente marchait à l'avant garde, comme toujours. Elle l'a surabondamment démontré à propos de la discussion, sur les récidivistes et les mesures coloniales qu'on étudie à l'égard de ces aimables égarés.

S'il n'était pas trop tard, — et nous espérons être encore à temps, nous nous risquerions à soumettre à ces messieurs quelques idées sérieuses sur la relégation des repris de justice et la façon dont elle doit être pratiquée. Notre petit travail qui est loin de la perfection, comme toute chose humaine et hâtive, pourrait cependant ouvrir quelques horizons à l'esprit toujours en éveil de nos illustres sapeurs d'avant-garde. Le voici dans toute sa simplicité philanthropique.

Art. 1<sup>er</sup>. — Nul récidiviste ne pourra être relégué qu'après quarante-sept condamnations.

Art. 2. — A la quarante-huitième, il lui sera loisible de choisir entre cette peine et une pension de l'Etat.

Art. 3. — S'il préfère la relégation — et tout porte à croire qu'il n'hésitera pas — il aura le choix entre les stations suivantes : Paris, (pour les récidivistes de province) Nice et Pau. L'été, Arcachon sera accordé pendant trois mois à ceux qui désireront prendre les bains de mer et respirer les senteurs balsamiques des forêts de pins.

Art. 4. — Un cercle et casino sera organisé pour loger et distraire messieurs les récidivistes dans chacune de ces trois villes. — Ces distractions seront pareilles à celles de Baden-Baden, Hambourg et Monte-Carlo.

Art. 5. — Le minimum de la roulette sera maintenu à 50 centimes, pour les petites bourses.

Art. 6. — Chaque relégué aura droit à un salon et à un cabinet de travail servant de chambre à coucher. Un domestique mâle sera attaché à sa personne. Sur demande spéciale, il sera remplacé par une bonne anglaise.

Art. 6. — Les relégués auront droit à trois repas et quatre services, avec entrées de poisson de mer, rôti de gibier et primeurs selon la saison.

Art. 7. — S'ils jugent à propos d'emporter l'argenterie, on devra fermer les yeux sur cette manie résultant d'une longue vie de prestidigitation pour l'existence.

Art. 8. — Leur lit aura trois matelas dont un de plume, et du 15 octobre au 15 avril, il devra être baigné dix minutes avant le coucher.

Art. 9. — Dans chaque casino, il y aura une troupe lyrique, renfermant au moins une claque à dix mille francs. — En aucun cas, on ne pourrait la remplacer par une troupe italienne.

Art. 10. — Chaque relégué aura le droit d'inviter un ami à passer quelques jours auprès de lui, l'invité sera habillé aux frais du gouvernement, traité comme le relégué, et on lui fournira assez d'argent de poche pour que son hôte n'est pas à rougir de lui.

Art. 10. — Les relégués ne perdront aucun de leurs droits civils et politiques, seulement chacun de leurs bulletins comptera double. De cette façon, ils n'auront pas de peine à se faire représenter au Parlement par un de leurs compagnons.

Art. 11. — Ce représentant sera de droit ministre des finances.

Voilà l'idée lancée. Que M. Rochefort la prenne sur son dada, et elle est sûre de faire son chemin.

## THEATRES

**Grand-Théâtre.** — *Peau-d'Ane* avec ses trente six tableaux, ses changements à vue, ses trucs et ses apothéoses a fait son apparition aux regards charmés du public du dimanche. Il n'a, naturellement, rien compris à une féerie absolument incompréhensible et encore plus absolument idiote, mais si les oreilles et la « complotte » n'étaient pas de la petite fête, les yeux étaient éblouis et souhait, et rien n'a dû manquer au bonheur des dilettanti qui se pâment devant les fontaines vivantes, les flammes de bengale et les ballets éclairés à la lumière électrique.

*Peau-d'Ane* est de la grande famille des féeries qui se ressemblent assez pour pouvoir, sans scrupule, passer les unes pour les autres. Prenez les trois premiers tableaux de *Cendrillon*, ajoutez les aux trois suivants de la *Chatte Blanche*, continuez par trois autres de la *Biche aux bois*, terminez par

un choix intelligent dans le *Pied de Mouton*, *Rothomazo* et les *Pitules du diable*, et vous aurez exactement ce qui vous est offert, en ce moment, au Grand-Théâtre sous le nom de *Peau-d'Ane* : A savoir, un certain nombre de ballets dans des pays invraisemblables, beaucoup de dorures et de pailions, un certain nombre de calembours aussi vénérables que traditionnels, une ronde chantée par une dame court vêtue, reprise par d'autres dames encore plus court vêtues, tout cela prodigué à foison, depuis huit heures jusqu'à minuit : quatre heures de kaléidoscope, parfois éblouissant, souvent gracieux, quelquefois aussi déplaisant. Une seule chose gêne dans ces sortes de machines, c'est l'obligation où se croit l'auteur de poursuivre une façon d'intrigue ennuyeuse et rudimentaire. Cela l'entraîne à des longueurs. Ces longueurs consistent en scènes parlées. Mieux vaudrait les supprimer absolument. On comprendrait aussi bien, et on se divertirait d'avantage, d'autant qu'il y aurait place pour encore plus de trucs et d'apothéoses. Espérons qu'on y arrivera.

Dans tous les cas, étant donné l'état actuel de la science dramatico-féerique, on doit reconnaître que M. Dufour a pavé comptant, c'est à dire monté *Peau d'Ane* avec le soin qu'il apporte à toutes ses exhibitions théâtrales. Tous les détails sont en parfait état, les costumes fort beaux et prodigués sans compter, le ballet nombreux et guidé par un certain nombre de danseuses des plus agréables.

L'héroïne de la chose, Mlle Nixau, est une belle personne qui joue fort suffisamment et se sert avec habileté d'une fort belle voix à l'aide de laquelle elle a bien fait valoir une jolie valse de Lugini, intercalée dans la partie musicale de *Peau-d'Ane* où elle joue le rôle d'une perle perdue dans ce que vous savez. Il y a aussi à signaler Jaeger qui parvient parfois à égarer une pièce en somme peu gaie, et à force de bonne humeur, finit par mettre en joie les plus récalcitrants. A citer aussi un nouveau venu du nom de Paul Bert (mazette !) et qui fait une assez bonne ganache. Le reste est à oublier prudemment.

Quant aux danseuses, la première, Mme Dardignac est fort bien, élégante et distinguée ; les secondes sont convenables, le surplus remplace la qualité par la quantité : il y a des spectateurs qui ne craignent pas cela. Quand tout tourbillonne d'ailleurs, sous les rayons de la lumière électrique, on n'a guère le temps de détailler les rotules et les coudes trop amaigris.

En somme, c'est un succès qui présage deux mois de fructueuses représentations : nous les souhaitons de tout notre cœur à M. Dufour.

**Célestins.** — Mardi, a eu lieu la première représentation du *Jour et de la Nuit*, de Lecoq. Cette opérette dont le succès à Paris a été des plus honorables a aussi fort bien réussi sur notre théâtre. On n'y retrouvera pas l'élégante originalité qui caractérise les premières œuvres de Lecoq : tout s'use, même la fraîcheur d'inspiration d'un musicien de talent, mais ce talent mûri et expérimenté lui a servi à présenter d'une façon peut-être plus habile que jamais, des mélodies parfois banales et cotonneuses.

Il n'y a pas, dans toute cette partition, de clou véritable, et je ne pense pas que beaucoup de ces romances, qui ressemblent trop à d'autres romances trop connues, deviennent absolument populaires. Mais on ira avec plaisir les entendre — quitte à les oublier aussitôt, et on sera plutôt attiré aux Célestins, par la façon excellente dont le *Jour et la Nuit* y est représenté. Sous ce rapport là, M. Dufour a déjà conquis ses galons de colonel. Aucun directeur n'a apporté à mettre en scène une œuvre lyrique légère, le soin qu'y déploie ce directeur qui n'est satisfait que lorsque le dernier figurant est stylé, vêtu et exercé comme les premiers sujets.

C'est à cet ensemble excellent — parfait — plutôt qu'au mérite des principaux interprètes, qu'a été dû le succès de la *Mascotte*. Il en sera de même du *Jour et de la Nuit*, sans cependant que nous osions prédire à cette dernière opérette la longévité de la première : mais si les directeurs rencontraient tous les jours des *Mascottes* sur leur chemin, leur métier deviendrait vraiment par trop agréable.

Mme Paola Marié a eu le honneur de la soirée, et sa création du rôle de Manoha a été fort remarquable. Elle a dû biffer la fameuse chanson du « Journement » — peut-être la seule chose vraiment originale de la pièce, et qu'elle a chantée et mimée avec une verve et surtout un goût exquis ; Eh c'est là dedans qu'il était facile de tomber dans la charge de mauvais aloi !

Mercier, dans un rôle qui n'était pas absolument de son emploi et où il aurait fallu un chanteur aussi bien qu'un comédien, a trouvé un fort estimable succès. Quand il sera en pleine possession de son personnage, nous nous fions à lui pour l'agrémenter et lui donner l'excentricité joyeuse qui y manque encore un peu.

Jourdan a été fort convenable et, en particulier, a bien dit une jolie romance au premier acte. Je suis sûr que si ce n'eût été au début de la soirée, le public plus échauffé la lui eût fait biffer. Mmes Jourdan, Sivori et Vandaelen sont charmantes, en somme tout est pour le mieux. Il n'y a donc, là encore, qu'à s'abstenir vio qui dure, à la nouvelle opérette et à féliciter la direction de cette nouvelle victoire.

## ŒUVRE D'HOSPITALITÉ DE NUIT

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche, 28 courant, à une heure, au Théâtre-Bellecour, que doit avoir lieu le grand concert donné au profit de l'œuvre éminemment philanthropique de l'hospitalité de nuit.

Nous avons dit déjà combien cette création charitable se recommandait à tous ceux qu'intéresse le soulagement des misères humaines, dans ce qu'elles ont de plus immédiat et de plus navrant. Nous n'y reviendrons pas.

Mais, si au mérite d'une bonne action, vient s'ajouter l'attrait d'une séance musicale où l'on doit entendre des artistes tels que Planté et Mlle de Bellocca, la vaste salle de Bellecour, sera certainement trop étroite, et les malheureux se verront assurés d'un abri contre la froidure sombre des nuits d'hiver.

CHRONIQUE FINANCIERE

Paris 24 Janvier 1883.

Les cours avaient vivement baissé hier en clôture sur le bruit de l'ouverture de la crise ministérielle; la crise se trouvant ajournée, il s'est produit des rachats, le 5 0/0, à remonté à 114 52, le 3 0/0 à 77 70, l'Amortissable à 78 70.

La Banque de France clôture à 5 200, le Foncier à 1.227 la Banque de Paris à 915, le Lyon à 1.480, le Midi à 1.030, le Nord à 1.760, l'Orléans à 1.190 le 5 0/0 Italien à 86, le Suez à 2.080, l'Union Égyptienne à 353, le 5 0/0 Turc à 11 35, la Banque Ottomane à 693.

L'opération financière qu'effectue en ce moment le Crédit Foncier échappe heureusement par son caractère spécial à l'influence des circonstances si fâcheuses au milieu desquelles elle se produit. Le prix demandé au public par notre grand établissement hypothécaire pour ses obligations foncières nouvelles a été abaissé à un niveau tel, qu'il constitue pour ses titres d'une absolue sécurité un rendement exceptionnellement rémunérateur, puisqu'il atteint 4 1/2 0/0, non compris la valeur de la prime de remboursement. Les mauvaises Bourses que nous traversons n'entraveront pas l'émission, dont le succès était assuré d'avance par le nombre des demandes que l'on avait vu se produire aussitôt que le prix d'émission eût été arrêté. Il est vraisemblable que, un droit de préférence ayant été concédé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations libérées, émise jouissance du 1<sup>er</sup> janvier, les souscriptions en cette catégorie de titres auront absorbé une forte partie de l'émission.

**DEMANDEZ** dans les dépôts de la Société des **LAITERIES du Rhône** les **BEURRES** tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITERIES DU RHONE.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogramme. . . . 5 fr. »

Beurre fin de table, le kilogramme. . . . 3 50

QUALITÉS ESTAMPILLÉES

**GUERISON** prompt, sans mercure, des **maladies**

secètes et des affections de la peau, par le **ROB SAVARESI**. S'adresser à la PHARMACIE RUE VIEILLE-MONNAIE, 19, à Lyon.

On télégraphie de Vienne: Par suite d'entente entre le **Crédit Foncier de France** et la **Banque I. R. P. des Pays Autrichiens**, la dite Banque ouvre ses guichets à Vienne à l'émission des nouvelles obligations foncières.

**Diabétiques !!** Le pain de gluten, fabriqué par M. Sambet, place de la Miséricorde, 12, est le seul que les malades mangent avec plaisir, il est indispensable à l'exclusion de tous autres aux diabétiques, gastralgiques, dyspeptiques. Cuisson tous les jours, pâtes et farine de gluten.

**Maison de commission**

Pour l'achat des VINS BLANCS de SOLOGNE VINS ROUGES de CHER et environs de BLOIS **Envoi d'Echantillons**

A toute demande de forfait je ne réponds pas.

**LETOURNEUR Fils**

Commissionnaires en VINS, à Cour-Cheverny près Blois

(Loir-et-Cher)

Yon. M. CARAILLON, c. Lafayette, 5, ALBI Y. 1882

pour tous les articles non signés. — Gérant responsable. A. ALRICY

**UN AVIS UTILE.** — Les personnes qui souffrent des **névralgies**, des **migraines** ou des **maux de dents** devraient faire usage de la **Nervine Fournon** qui calme **instantanément** et guérit complètement ces maladies. Il suffit de faire plusieurs fortes inspirations par les narines pour guérir la névralgie et la migraine ou de mettre un bourdonnet d'ouate imbibé de **Nervine** dans la dent malade pour la guérir. Dans tous les cas la **guérison est assurée en moins de 5 minutes**. Le mode d'emploi se trouve à chaque flacon. Exiger la signature Fournon pharmacien. — Dépôt à Paris, 21, rue Rochecouart et à Lyon à la pharmacie des **Terreaux**, 9, place des Terreaux, à la pharmacie **Bertrand** aîné, 21, place Bellecour et à **St-Etienne** chez M. **Exbrayat**, pharmacien.

**HORLOGERIE HEMMEL HORLOGIER DE LA VILLE DE LYON**

67, Avenue de Noailles, 67

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un **GRAND ASSORTIMENT de Pendules, Garnitures** de tous styles.

**PENDES DE VOYAGE** de divers modèles

Montres en tous genres. — **Spécialité de Chronomètres** avec bulletin d'Observatoire.

La Maison a toujours en magasin des **HORLOGES** pour édifices et Bâtimens scolaires.

Le tout marqué en **chiffres connus**.

**G. BONNET, MONNIER & C<sup>ie</sup>**

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

Usine à vapeur: 108, rue Saint-Maur

MAISON DE VENTE

5, Boulevard des Filles-du-Calvaire PARIS

**MOTEUR DE G. BONNET**

actionnant un tour

Spécialité de Bobines d'Induction

grand et petit modèle

Signaux et Sonneries Électriques

APPAREILS MÉDICAUX

TÉLÉPHONES, RÉGULATEURS ÉLECTRIQUES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

**AUX DEUX PASSAGES**

MISE EN VENTE D'ASSORTIMENTS NOUVEAUX

EN ARTICLES RICHES POUR

**CORBEILLES DE MARIAGE**

SOIRÉES, GRANDS DINERS, BALS, ETC,

*Cachemires des Indes, Châles, Confections, Soieries, Velours, Fourrures, Dentelles, Trousseaux, Lingerie, Ameublement, Objets de luxe de Paris, de la Chine, etc.*

Prix modérés et fixes marqués en chiffres connus.

A vendre à l'amiable

**GRAND VIGNOBLE** dans la Gironde, cru 1<sup>er</sup> bourgeois, à 6 kilomètres du boulevard de Bordeaux, avec habitations confortables et vastes dépendances, bois, terres et prairies, dans les graves sablonneuses et indemnes du Bordelais, te réfractaire au phylloxéra pour le moins autant que le sable d'Aigues-Mortes, d'un revenu net actuellement de 30,000 fr. dans 3 ans de 50,000 fr. et dans 10 ans de 100,000 fr.

Contenance garantie plus de 200 hectares en un seul tènement, bon site, air sain, le plus doux climat de la Gironde, pays de classe

Prix: **600,000 fr.**, avec facilités de paiement.

Aux agences forte commission, en cas de vente par leur intermédiaire.

S'adresser à M. **BLANC**, propriétaire à **Brown-Léognan** (Gironde).

**CIDRE** Nous envoyons franco et absolument gratis la méthode détaillée pour fabriquer soi-même, sans ustensile particulier, les **Cidres, Bières, Vins de raisins secs** de 6 à 15 centimes le litre **Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsh**, etc. 50 0/0 économique. Ecrire à C. **BRIATTE Fils et Cie**, négociants, à Prémont, près Bohain (Aisne). Ajoutez 15 centimes pour envoi franco.

**ACCOUCHEUSE M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> YVERNAT**

3, rue Vieil-Remversé, 3, LYON

Angle de la rue du Doyné, Quartier Saint-Georges

Vaccin et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Renseignements par correspondance. — Connaît l'allemand.



**Sirop Codéine Tolu Zed**

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de **Coqueluche, Insomnies**, etc.; contre la **Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes**, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph<sup>ie</sup>.

PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER

En vente à l'Agence générale de Publications, 14, rue Comfart, Lyon.

**ÉPILEPSIE**

Guérison par le **GALIUM-VIDAL**, notice expédiée franco contre 1 fr. timbres-postes adressés Pharmacie Vidal, Montpellier et Bézier.



ÉVITER LES CONTREFAÇONS **CHOCOLAT-MENIER** LE VÉRITABLE NOM

PARIS, HIVER 1882-1883

M

Les générations de 1830, **Avocats, Professeurs, Artistes, Femmes célèbres**, ont tous fait usage de la **Pâte Regnaud** et en ont ressenti les bons effets. Ce délicieux bonbon, honoré de l'Approbation si rare de l'Académie de Médecine de Paris, a une action vraiment remarquable sur les affections de la gorge et du larynx.

L'usage de la **Pâte Regnaud** fortifie la voix, détruit la sécheresse de la bouche, calme l'irritation produite par les premiers rhumes, et parfume agréablement la respiration.

La **Pâte Regnaud** ne contient aucun narcotique; aussi convient-elle aux femmes et aux enfants auxquels répugnent les potions et les tisanes.

Chaque boîte, du prix de **1 fr. 50**, doit porter la signature ci-contre:

*Regnaud & Co*

Vente au détail: dans toutes les Pharmacies de France et de tous les Pays.

Fabrication et vente en gros: PARIS maison L. FRÈRE et Ch. TORCHON

**VIGNES AMÉRICAINES**

BOUTURES ET ENRACINÉES

**LOUIS PENOT**

Propriétaire-Négociant

près les Arènes, à Nîmes

Commission. — Forfait. — Demande de représentants sérieux. — Bonne remise.

Articles de Luxe et de Fantaisie

**M<sup>on</sup> CASSET**

Rue de la République

32 (EX-RUE DE LYON)



Rue de la République

32 (EX-RUE DE LYON)

**MAROQUINERIE — EVENTAILS**

Bijouterie. — Tabletterie **Sacs gilets, cs. Nécessaires garnis Ébénisterie artistique Porte-Bouquets — Passe-Partout Chapelles. — Petits Bronzes Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie Caves à Liqueurs**

**PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE**

**LE CAFÉ DES GOURMETS**

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances étrangères.

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ÉVITER LES CONTREFAÇONS **SEMELLES LACROIX** Les seules à l'épreuve du froid et de l'humidité **2 fr., 2 fr. 50 et au dessous GROS et DÉTAIL** Paris, 1, rue Aubert. — Exiger le nom **LACROIX**

**AL LABOUREUR**

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des **CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS**



DÉPOT DE LA CHAUSSEURIE PINET

DÉPOT DE LA CHAUSSEURIE PINET

Maison **CASSET**, rue de la République, 32